



Amt für Schule
und Weiterbildung

Stadt Münster · 48127 Münster

Höflingerweg 1

Ihr/e Ansprechpartner/-in:

Frau Thöne

Zimmer: 5210

Telefon: 02 51 / 4 92-40 54

Fax: 02 51 / 4 92-77 23

thoenes@stadt-muenster.de

Date of your letter and your ref:

Our ref (please quote on all
correspondence):
40.22.0104

Münster, 15.09.2026

Inscription de votre enfant à une école primaire (Grundschule) pour l'année scolaire 2027/2028

Chers parents, chères personnes investies de l'autorité parentale,

L'année prochaine, votre enfant commencera une nouvelle étape de sa vie. Il/Elle aura atteint l'âge de scolarisation obligatoire et ira à l'école après les vacances d'été de 2027.

Pour la procédure d'inscription, je souhaite vous communiquer les informations suivantes :

Les directions des écoles primaires de la ville et de l'école Primus, ainsi que de l'école Montessori et de la Libre école Waldorf sous tutelle privée, accepteront les inscriptions pendant la période allant du

03 au 13 novembre 2026.

Veuillez impérativement prendre rendez-vous durant la semaine avant la période d'inscription indiquée ci-dessus, avec la direction de l'école primaire souhaitée. Ainsi, des temps d'attente prolongés seront évités.

La directrice ou le directeur de l'école aimerait rencontrer votre fils/fille avant qu'il/elle commence l'école. Par conséquent, veuillez venir avec votre enfant lors de l'inscription.

Pour l'inscription, vous devrez présenter le certificat de naissance de votre enfant ou le livret de famille et votre pièce d'identité ou un certificat de résidence (Meldebescheinigung). **Veuillez également apporter le formulaire d'inscription ci-joint rempli pour l'inscription.**

Selon la loi sur la protection contre une infection les élèves doivent disposer d'une protection adéquate contre la rougeole avant de participer aux cours. Veuillez fournir la preuve de cette protection durant l'entretien d'inscription en présentant l'original du carnet de vaccination ou le certificat médical sur l'immunité de votre enfant contre la rougeole ou sur les raisons médicales d'une non-vaccination de votre enfant contre la rougeole.

Vous pouvez vous faire une idée plus précise de l'école primaire souhaitée lors des soirées d'informations ou des « journées portes ouvertes ». Une liste des dates de ces événements d'informations organisés par les écoles est jointe à ce courrier.

En ce qui concerne la procédure d'inscription pour l'année scolaire 2027/2028, il convient de noter que lors de la composition des classes l'effectif prédéfini par le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie ne doit pas être dépassé dans les écoles. Cela définit le nombre total de cours préparatoires à prévoir dans la Ville de Münster et le nombre de ces classes qui peuvent être ouvertes dans chaque école.

...

Stadt Münster Telefon:

02 51 / 4 92-0 Fax: 02

51 / 4 92-77 00

[stadtverwaltung@](mailto:stadtverwaltung@stadt-muenster.de)

stadt-muenster.de

www.stadt-muenster.de

Service für Menschen
mit Behinderung:
[www.stadt-muenster.de/](http://www.stadt-muenster.de/barrierefrei)
barrierefrei

Selon les inscriptions reçues et la formation possible des classes dans les différentes écoles primaires, il n'est pas possible de garantir que tous les enfants seront acceptés à l'école primaire à laquelle ils ont été inscrits.

Au cas où le nombre d'élèves inscrits dans une école primaire serait supérieur au nombre d'élèves pouvant être acceptés, l'école déterminera tout d'abord pour quels enfants il s'agit de **l'école la plus proche du type d'école souhaité**. Les types d'écoles sont : écoles confessionnelles, c'est-à-dire des écoles primaires catholiques et/ou protestantes, et les écoles interconfessionnelles. Dans les écoles confessionnelles, les enfants ayant une confession concordante seront acceptés en priorité.

Ensuite, les critères suivants s'appliquent :

- les frères et sœurs,
- la longueur du trajet jusqu'à l'école.

En outre, si l'école a encore des places disponibles, des enfants pour lesquels il **ne s'agit pas de l'école primaire la plus proche** peuvent également être acceptés. Dans les écoles confessionnelles, les enfants ayant une confession concordante seront de nouveau acceptés en priorité. Puis, les critères suivants s'appliquent :

- les frères et sœurs,
- la longueur du trajet jusqu'à l'école.

Les décisions finales quant à l'acceptation à l'école souhaitée devraient être prises à la fin du premier trimestre 2027.

Si votre enfant n'a pas pu être accepté à l'école primaire que vous souhaitiez, la direction de l'école primaire où vous avez inscrit votre enfant vous informera et vous conseillera.

Les frais de transport de l'élève seront pris en charge si votre enfant a été admis dans l'école primaire confessionnelle ou communale **la plus proche ayant des places disponibles** et lorsque le trajet à pied **le plus court** dépasse deux kilomètres.

Vous pouvez obtenir des informations sur l'école et la scolarisation en consultant les pages Internet de l'Office pour l'école et la formation (Amt für Schule und Weiterbildung) à l'adresse: www.stadt-muenster.de/schulamt.

Des renseignements sur l'enseignement et le suivi spécifiques y sont également disponibles. Les coordonnées des différentes écoles et leurs sites Internet sont aussi indiqués.

Vous y trouverez des informations utiles relatives au trajet jusqu'à l'école, aux subventions, aux langues et à l'intégration.

Madame Thöne (n° de tél. 0251-492 4054) et Monsieur Knost (n° de tél. 0251-492 4051) de l'Office pour l'école et la formation (Amt für Schule und Weiterbildung) répondront volontiers à vos questions. Les personnes immigrées peuvent contacter le service d'orientation éducative « Bildungsberatung » (n° de tél. 0251-492 2828) pour toute question supplémentaire.

Je souhaite dès maintenant à votre enfant une bonne rentrée à l'école, de la réussite et surtout beaucoup de plaisir dans son école primaire.

Sincères salutations,
p.p.

Ehling
Responsable de l'Office pour l'école et la formation (Amt für Schule und Weiterbildung)

Le contenu de ce courrier en français est disponible ici : www.stadt-muenster.de/schulamt.
(Français)